

# COMMISSION FOOTBALL LOISIR

La Commission se réunit tous les Mardis  
Tél direct : 04.94.08.97.79

## **Réunion du Mardi 20 Août 2019** **P.V. n° 1**

**Présents** : MM. Julien LE DORAN - Francis BERNAL - Bernard JANIN

### **INFORMATION**

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

### **ORDRE DU JOUR**

- Formation du bureau
- Traitement du courrier
- Questions diverses
- Préparation saison 2019 / 2020

### **FORMATION DU BUREAU**

**Président** : M. Julien LE DORAN

**Secrétaire** : M. Francis BERNAL

**Membre** : M. Bernard JANIN

**Responsable du championnat vétérans** : M. André VITIELLO

**Responsable des désignations des arbitres** : M. Georges PEZZOLI

**Délégué du C.D.** : M. William PONT

### **CORRESPONDANCE**

**ST ZACHARIE** : Demande de renseignements pour engager une équipe loisir. Noté.

### **PREPARATION DE LA SAISON 2019 / 2020**

#### **ENGAGEMENT DES EQUIPES**

A ce jour il n'y a que 15 équipes qui se sont engagées et 5 qui se sont pré-engagées.

Les pré-engagées : BELGENTIER FL, SIX FOURS LE BRUSC 5, LES AMIS DE JERICO, LE LIDO, A.S. SIBLAS.

Avec certitude trois équipes ne redémarrent pas cette année PORT ISSOL 2, T. PIVOTTE SERINETTE et J.S. MOURILLON

Deux équipes vont jouer sous de nouvelles couleurs CUERS PIERREFEU va rejoindre SOLLIES /FARLEDE et HYERES OL va évoluer sous les couleurs du HYERES F.C.

### **REUNION AVEC LES CLUBS**

La réunion de début de saison avec la participation des dirigeants des clubs se tiendra le Lundi 9 Septembre 2019 à 18h30 au siège du District.

### **CHAMPIONNAT**

Le championnat débutera la semaine 40 du 30/09 au 4/10/2019, cette date n'est que prévisionnelle et peut être modifiée.

### **DESIGNATION DES OFFICIELS**

Comme les années précédentes, les désignations des officiels seront assurées par M. Georges PEZZOLI, membre de la C. D. A. Son n° de téléphone reste inchangé : 06 74 90 63 20.

Si un club ne désire pas être arbitré par tel ou tel arbitre il doit en faire la demande auprès de la commission qui transmettra.

### **CLUBS**

#### **CRENEAUX HORAIRES ET TERRAINS :**

Les clubs connaissant déjà leurs jours de match, leur créneau horaire et leur terrain doivent communiquer le plus rapidement possible les informations à la commission.

#### **CORRESPONDANTS :**

Pensez à mettre à jour les noms et numéros de téléphone des correspondants des équipes qui seront joignables en cas de problèmes (match reporté pour alerte orange entre autre) ou pour des demandes de renseignements

#### **LICENCES :**

Si un club doit faire signer un joueur qui a une licence de football « Libre » ou « Futsal ». Il devra communiquer à la commission le club d'appartenance même si le joueur vient du même club, le numéro de licence et bien sur le nom du joueur concerné.

#### **CONTACT PRESIDENT :**

Pour toutes demandes de renseignements vous pouvez contacter M. LE DORAN Président de la commission au 06 81 89 36 41.

---

*Prochaine réunion  
Mardi 27 Août 2019*

**Le Président** : Julien LE DORAN  
**Le Secrétaire** : Francis BERNAL